



Commune de CRUIS

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 14 avril 2021

L'an deux mille vingt et un et le 14 avril, à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de Cruis, dûment convoqué, s'est réuni exceptionnellement dans la Salle de Divertissements, sous la présidence de Monsieur Félix MOROSO, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09/04/2021

<i>Étaient présents :</i>			<i>Nombre de Conseillers :</i>
M. Félix MOROSO	M. Dominique COQUELET	M. Aimé JOURDAN	<ul style="list-style-type: none"> • En exercice : 15 • Présents : 13 • Votants : 14
M. Alain BESSAC	M. Stéphane DERRIVES	Mme. Corinne KUMMER	
M. Jean-Pierre CHABUS		Mme. Pauline MOROSO	
M. Robin CHAMBOST	M. Didier EGEA	Mme. Monique QUER	
Mme. Joëlle CHAZOT	Mme. Patricia GAMBA		
<i>Absents Excusés</i>	<i>Ayant donné pouvoir à :</i>	<i>Absents :</i>	<i>Secrétaire de séance :</i>
M. Sébastien D'URSO	Mme. Monique QUER	Mme. Carmen TRAMBAUD	Mme. Patricia GAMBA

Ordre du jour :

- Affectation des résultats budget Principal
- Affectation des résultats budget annexe service Eau et Assainissement
- Vote du taux des taxes foncières (bâti et non bâti)
- Vote du budget Principal
- Vote du budget annexe service Eau et Assainissement

Compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, que le public ne peut être accueilli et que les débats ne peuvent être retransmis en direct pour des raisons techniques, il est proposé de tenir la séance à huis clos. Suite à un vote à mains levées, le conseil accepte à l'unanimité la tenue de la séance à huis clos.

Affectation des résultats budget Principal

Il est rappelé au Conseil Municipal les résultats du Compte Administratif 2020 du Budget Principal de la Commune, conformes au Compte de Gestion. Il est fait part des opérations d'investissement en cours et de l'état des restes à réaliser établi en début d'année 2021.

Le Conseil, après en avoir délibéré par 14 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention ;

Constate	en section d'investissement	un excédent de	2 570,91 €
	en section de fonctionnement	un excédent de	22 050,14 €
Constate	que l'état des restes à réaliser a été arrêté	en dépenses à	178 000,00 €
		en recettes à	70 000,00 €
		Soit un besoin sur les restes à réaliser de	108 000,00 €
Constate	Un besoin réel en investissement de		105 429,09 €

Décide d'affecter à la section d'investissement la somme de **22 050,14 €** qui fera l'objet d'un titre de recettes au c/1068 ;

Affectation des résultats budget annexe service Eau et Assainissement

Il est rappelé au Conseil Municipal les résultats du Compte Administratif 2019 du Budget annexe Service Eau et Assainissement de la Commune, conformes au Compte de Gestion. Il est fait part des opérations d'investissement en cours et de l'état des restes à réaliser établi en début d'année 2020.

Le Conseil, après en avoir délibéré par 14 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention ;

Constate	en section d'investissement	un excédent de	58 096,62 €
	en section d'exploitation	un excédent de	105 821,83 €
Constate	que l'état des restes à réaliser a été arrêté	en dépenses à	54 000 00 €
		en recettes à	0.00 €
Constate	Qu'il n'y a pas de besoin réel en investissement		

Décide que l'excédent d'investissement de **58 096,62 €** sera mis en réserve au c/001 ;

Décide que l'excédent d'exploitation de **105 821,83 €** sera mis en réserve au c/002.

Vote du taux des taxes foncières (bâti et non bâti)

Il est rappelé que la taxe d'habitation sur les résidences principales a été définitivement supprimée par la loi de finances pour 2020.

Pour compenser à l'euro près la perte de produit qui en résulte, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties est transférée aux communes. Ainsi, le taux voté est majoré du taux voté par le conseil départemental en 2020, soit 20,70 pour le département des Alpes de Haute-Provence.

Les membres du Conseil sont informés que le projet de Budget Principal 2021 s'équilibre avec un produit fiscal attendu de 306 584 €.

Le Conseil, après en avoir délibéré par 14 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention ;

Décide de modifier le taux des taxes foncières sur propriétés bâties et non bâties,

Fixe pour l'année 2021 :

- le taux d'imposition sur le foncier bâti à 44,70 (dont 20,70 de part départementale) ;
- le taux d'imposition sur le foncier non bâti à 60,00.

Libellé des taxes	Bases notifiées	Taux de référence	Taux votés	Produits attendus 2021
Taxe foncière sur propriétés bâties	799 500 €	43,58 (20,70 + 22,88)	44,70 (20,70+24,00)	369 617 €
Taxe foncière sur propriétés non bâties	20 400 €	58,71	60,00	12 240 €
Sous total				369 617 €
Autres taxes et allocations compensatrices				26 046 €
Contribution coefficient correcteur				(-) 89 079 €
Produit total attendu				306 584 €

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce vote et notamment l'état de notification des taux d'imposition pour l'année 2021.

Vote du budget Principal

Il est présenté au Conseil Municipal, telles qu'elles ont été arrêtés en séance de travail par l'assemblée, les propositions pour l'élaboration du Budget Primitif 2021. Il rappelle que ce Budget Primitif reprend les résultats 2020 votés lors du Compte Administratif ainsi que les affectations de résultats et crédits reportés.

Le Conseil, après en avoir délibéré par 14 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention ;

APPROUVE le Budget Primitif 2021 « Principal » et arrête la balance générale équilibrée en dépenses et en recettes comme suit :

Budget Principal	
- Fonctionnement (dépenses et recettes)	631 705.00 €
- Investissement (dépenses et recettes)	523 348.00 €

Vote du budget annexe Service Eau et Assainissement

Il est présenté au Conseil Municipal, telles qu'elles ont été arrêtés en séance de travail par l'assemblée, les propositions pour l'élaboration du Budget Primitif 2021. Il rappelle que ce Budget Primitif reprend les résultats 2020 votés lors du Compte Administratif ainsi que les affectations de résultats et crédits reportés.

Le Conseil, après en avoir délibéré par 14 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention ;

APPROUVE le Budget Primitif 2021 « Service Eau et Assainissement » et arrête la balance générale équilibrée en dépenses et en recettes comme suit :

Budget annexe Service Eau et Assainissement	
- Exploitation (dépenses et recettes)	277 266.00 €
- Investissement (dépenses et recettes)	144 327.00 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-neuf heures cinquante-cinq.

Le Maire, Félix MOROSO

Le secrétaire de séance, Patricia GAMBA

